

Service Presse

Hôtel de Matignon, le 8 décembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renforcer l'emploi, la compétitivité et la santé dans les Outre-mer

Dans le cadre des discussions sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, Sébastien Lecornu a annoncé plusieurs décisions majeures pour renforcer l'emploi, la compétitivité et la santé dans les Outre-mer. **Ces mesures**, qui répondent aux préoccupations exprimées par les élus ultramarins et aux besoins concrets des territoires, **ne pourront être mises en œuvre qu'avec l'adoption du projet de loi de financement pour la Sécurité sociale.**

Sur le volet sanitaire, le Gouvernement a rappelé les inégalités de santé persistantes : prévalence plus forte du diabète - singulièrement à la Réunion et aux Antilles -, de l'hypertension artérielle, pollution au mercure en Guyane liée à l'orpaillage illégal, ou encore propagation du Ice (méthamphétamine fumable) en Polynésie française. Pour y répondre et prenant en compte les demandes formulées par les parlementaires ultramarins lors de la première lecture du texte, **le Gouvernement a donc déposé un amendement pour augmenter le Fonds d'intervention régional (FIR), qui sera examiné ce mardi. Le FIR serait ainsi abondé de 100 millions d'euros supplémentaires dédiés au financement d'actions médicales outre-mer**, soit une augmentation de 40% du soutien aux territoires ultramarins. Le fonds finance des actions locales de santé. Ces moyens permettront aux Agences régionales de santé (ARS) d'intensifier fortement la lutte contre la désertification médicale, d'améliorer la prévention, de renforcer la prise en charge des maladies prévalentes et de développer des expérimentations adaptées aux réalités de chaque territoire.

Concernant Mayotte, le Premier ministre a annoncé soutenir un amendement parlementaire pour **rendre applicable le dispositif d'exonération des cotisations sociales dit LODEOM, tout en maintenant encore, pendant un an, le dispositif CICE.** Ce dispositif entrerait en vigueur au 1^{er} juillet 2026, permettant le cumul des deux dispositifs LODEOM et CICE et représentera un effort financier supplémentaire de 32 millions d'euros de l'État pour Mayotte.

Par ces décisions, le Gouvernement réaffirme son engagement à mieux prendre en compte les spécificités ultramarines, à soutenir les entreprises et les professionnels de santé, et à garantir une égalité pour tous les citoyens, partout dans la République.

Contact : 01 42 75 50 78/79
communication@pm.gouv.fr